



Élections professionnelles 2019

La CGT-UGAP, une force à vos côtés

Le 12 au 14 juin 2019 débiteront les élections professionnelles à l'UGAP. Pour la première fois, le vote se fera par voie électronique. Vous aurez jusqu'au 14 juin pour effectuer votre vote de votre poste de travail, d'un ordinateur en libre-service dédié spécialement sur le site ou même de chez vous.

Mais ce n'est pas la seule nouveauté : suite aux lois Macron, les instances DP, CE et CHSCT disparaissent pour laisser place à une seule instance : le Conseil Social et Economique ou CSE. Les trois anciennes instances sont donc remplacées par une seule. Ainsi, les élus de CSE vont cumuler le travail des élus DP, CE et CHSCT.

De même, il y aura moins d'élus et les suppléants ne pourront pas participer aux réunions du CSE, sauf si leur titulaire est absent ; ils deviennent donc de simples remplaçants alors que, jusqu'ici, ils participaient aux réunions.

Vous l'aurez donc compris, cela engendre une diminution importante de moyens pour vous défendre.

LA PREMIÈRE ÉGALITÉ,
C'EST L'ÉQUITÉ

L'égalité professionnelle

L'égalité entre les femmes et les hommes doit être garantie. Doit être la règle : l'égalité de traitement entre tous les salariés, le respect du principe «à travail de valeur égale, salaire égal»

La CGT-UGAP revendique :

- L'indexation des augmentations générales, à minima, sur l'évolution du coût de la vie ;
- Un rattrapage pluriannuel visant à rémunérer tous les cadres au dessus du plafond de la Sécurité Sociale ;
- L'instauration d'une prime d'attachement pour les cadres intermédiaires calquée sur la prime d'ancienneté des non-cadres ;
- La mise en place d'une commission paritaire pour les augmentations individuelles

Nos repères revendicatifs

En votant pour les listes de la CGT-UGAP vous nous mandatez pour porter ces orientations lors des négociations et pour les défendre dans le CSE.

Les salaires

À l'UGAP, la politique salariale devrait être exemplaire, transparent et juste. Nous en sommes loins.

C'est pourquoi :

- Si vous souhaitez que vos candidats CGT continuent à vous défendre tant individuellement que collectivement ;
- Si vous souhaitez que vos candidats pèsent sur les décisions de l'établissement ;
- Si vous souhaitez que vos candidats poursuivent leur travail de vigilance vis-à-vis de vos conditions de travail et de votre santé ;
- Si vous souhaitez que vos candidats portent vos revendications salariales et se battent pour la reconnaissance de vos compétences et de vos qualifications.

VOTER CGT C'EST UN DROIT
POUR EN OBTENIR D'AUTRES

En nous présentant sur les listes CGT-UGAP, nous nous engageons pour votre défense collective et individuelle. Nous sommes des femmes et des hommes de conviction, proches de vous, accessibles et des militant-e-s sincères.

Voter CGT, c'est voter pour un syndicat qui lutte pour la défense de tous les salariés et qui ne baisse pas les bras.



Par la CGT-UGAP